

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 16 décembre 2020



**Yves TERLAT, Maire**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE**

**N° 223/2020**

**ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2, L 131-3 et L 131-4,
- Compte-tenu de l'élagage des arbres prévu les 21, 22 et 23 décembre 2020 sur le parking et la place de la Mairie,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

**ARRETONS**

**Article 1er :**

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 21 au 23 décembre 2020 pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

**Article 2 :**

Les restrictions consisteront en:

- Circulation restreinte des véhicules, cycles et piétons,
- Interdiction de circulation dans la zone des travaux,
- La sortie des véhicules se fera par l'entrée du parking pendant toute la durée des travaux.

**Article 3 :**

Des panneaux de signalisation et des grilles seront mis en place, conformément à l'instruction interministérielle. Des agents municipaux seront présents sur place pour assurer la circulation des véhicules.

**Article 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur Le Directeur du Service Technique de ANNAY-sous-LENS,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire,  
Yves TERLAT*

